

PLANT ADVANCED TECHNOLOGIES PAT

Société Anonyme

Au capital de 1 090 714 euros

Siège social : 54 500 VANDŒUVRE-LES-NANCY

19 avenue de la Forêt de Haye

483 047 866 RCS NANCY

- - -

RAPPORT ANNUEL

RÈGLES DES MARCHÉS EURONEXT GROWTH

Chapitre 4 § 4.2

- - -

Le présent rapport annuel relatif à l'exercice 2020 comporte :

- le rapport de gestion sur l'exercice 2020,
- les comptes annuels 2020,
- le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels.

Fait à VANDCEUVRE-LES-NANCY (54)
Le 27 avril 2021
Jean-Paul FEVRE
Président du Conseil d'administration
et Directeur Général

PLANT ADVANCED TECHNOLOGIES PAT

Société Anonyme

Au capital de 1 090 714 euros

Siège social : 54 500 VANDŒUVRE-LES-NANCY

19 avenue de la Forêt de Haye

483 047 866 RCS NANCY

**_*_

RAPPORT DE GESTION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Exercice clos le 31 décembre 2020

**_*_

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

1. Conformément aux dispositions de l'article 4.2.1 des règles de marché d'Euronext Growth et de nos statuts, nous vous rendons compte de la gestion et de la marche des affaires sociales au cours de l'exercice écoulé d'une durée de douze mois recouvrant la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020.

**_*_

2. Les comptes annuels ont été établis dans le respect des règles et principes en vigueur et arrêtés par le conseil dans sa séance du 27 avril 2021.

Les comptes sont conformes à la législation en vigueur, aucun changement n'ayant été apporté par rapport à l'exercice précédent, sauf les indications figurant au présent rapport.

**_*_

3. Le contrôle des comptes de l'exercice écoulé, dans le cadre du commissariat, permettra de vous donner lecture, du rapport sur les comptes annuels correspondant.

**_*_

4. Le présent rapport de gestion a pour objet de vous apporter toutes informations utiles, nécessaires et réglementaires concernant :

- l'activité de la société,
- les résultats de cette activité,
- les difficultés rencontrées,
- les événements importants,
- les perspectives d'avenir.

Ce rapport comporte également différentes mentions ayant trait à des points particuliers précisés par la loi.

Une section spécifique du présent rapport de gestion présentera le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

~*~*~

PARTIE 1 – ACTIVITE DE LA SOCIETE DURANT L'EXERCICE ECOULE

1.1 – COMPTES ET RESULTATS

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément à la réglementation française en vigueur.

L'activité de la société fait apparaître un chiffre d'affaires d'un montant de 1 256 101 € HT, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, contre un chiffre d'affaires d'un montant de 1 172 813 € HT précédemment, soit une hausse de 7,10 %.

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2020 se subdivise principalement en deux axes, à savoir :

- d'une part, la réalisation de contrats d'études qui se sont élevés pour un montant global annuel de l'ordre de 534 000 €, étant précisé que, 116 000 € de facturations d'études ont été neutralisées par le biais de produits constatés d'avance ;
- et, d'autre part, les ventes de molécules qui se sont élevées à un montant global annuel de l'ordre de 621 942 €.

Les autres montants comptabilisés en chiffre d'affaires concernent principalement les refacturations aux filiales.

La production immobilisée de l'exercice en baisse passe de 563 885 € à 442 801 €, d'un exercice à l'autre et se décompose comme suit :

- 9 972,28 € de production immobilisée corporelle relative aux travaux des serres,
- 432 829,07 € de production immobilisée incorporelle concernant la recherche et le développement.

La production stockée augmente et passe de 126 864 € à 194 571 €.

La société n'a pas bénéficié, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, de subventions d'exploitation alors qu'elles s'établissaient à un montant de 622 € au titre du précédent exercice.

Les produits d'exploitation ont ainsi été portés de 1 871 223 €, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, à 1 918 513 € au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Les charges d'exploitation ont augmenté, passant de 3 419 200 € en 2019 à 3 514 449 € en 2020.

Lesdites charges se ventilent comme suit :

- | | | |
|---------------------------------|-----------|------------|
| - achat de matières premières : | 167 906 € | (+68,88 %) |
| - variation de stock : | - 7 981 € | (N/S %) |

- autres achats et charges externes :	1 042 807 €	(+48,35%)
- impôts, taxes et versements assimilés :	49 674 €	(-3,30%)
- frais de personnel :	1 832 994 €	(-2,95%)

Les dotations aux amortissements ont été ramenées de 405 047 €, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, à 369 108 € au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Les dotations aux provisions pour dépréciation ont été les suivantes :

- sur immobilisation :	- ;
- sur actif circulant :	2 250 €.

Les autres charges d'exploitation ont été portées de 54 373 € en 2019 à 57 690 € en 2020.

Le résultat d'exploitation s'établit, en conséquence de ce qui précède, en perte de 1 595 937 € contre une perte de 1 547 977 € précédemment.

Le résultat financier demeure déficitaire, passant d'une perte de 57 303 € au titre de l'exercice 2019 à une perte de 56 810 € au titre de l'exercice 2020.

Le résultat courant avant impôts s'établit ainsi en perte de 1 652 746 €. A titre de comparaison, il ressortait en perte de 1 605 280 € en 2019.

Le résultat exceptionnel au titre de l'exercice est en bénéfice de 169 051 €, il ressortait en 2019 à un montant de 261 518 €.

Le crédit d'impôt recherche a été porté d'un montant de 794 019 € au titre de l'exercice 2019, à un montant de 819 532 € au titre de l'exercice 2020.

En conséquence de tout ce qui précède, le résultat net définitif ressort en perte de 664 163 €, contre une perte de 541 229 € pour le précédent exercice.

1.2 – BILAN

Le montant total du bilan ressort à 14 815 070 €. Il se décompose comme suit

1.2.1. L'actif

La valeur nette des immobilisations incorporelles, d'un montant de 3 067 543 €, à l'ouverture de l'exercice, totalise à 2 098 582 € à la clôture de l'exercice.

A cet égard, il est rappelé que pour les immobilisations incorporelles produites en interne, les coûts de développement sont inscrits à l'actif dès qu'ils se rapportent à des projets nettement individualisés, ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale ou de viabilité économique. Conformément au règlement CRC n° 2004-15, seules les dépenses engagées pendant la phase de développement sont activées ; les dépenses engagées au titre de la phase de recherche sont comptabilisées en charges.

Les coûts de développement de PLANT ADVANCED TECHNOLOGIES PAT comprennent essentiellement les jours hommes internes des ingénieurs sur les projets de développement.

Le fait générateur du transfert des immobilisations incorporelles en cours en immobilisations incorporelles amortissables correspond :

- à la date de commercialisation des projets, pour les frais de développement de produits commercialisables ;

- à la date de mise en production des plateformes utilisées en interne pour le développement des produits commercialisables.

L'ensemble des immobilisations corporelles a été ramené, dans le même temps, de 2 452 929 € à 2 262 479 €.

Il est précisé que les immobilisations corporelles en cours sont relatives à la poursuite des investissements relatifs aux travaux sur le siège, les serres et leurs dépendances. Les coûts correspondent essentiellement à du matériel (destiné au gros œuvre ou aux agencements) et également à des coûts de main d'œuvre interne nécessaires à l'assemblage des divers éléments.

Le fait générateur du transfert des immobilisations corporelles en cours en immobilisations corporelles amortissables est la mise en service des installations concernées.

La valeur nette comptable de nos immobilisations financières a augmenté, passant de 4 444 631 € à 7 263 238 €. Elles sont constituées, à la clôture de l'exercice

- de titres de participations à hauteur de 5 241 683 € dont 3 470 000 € pour la participation TEMISIS et 1 454 000 € pour la participation CELLENGO
- de créances sur participations pour 1 783 635 €
- autres immobilisations financières pour un montant de 64 533 €
- prêts pour un montant de 19 353 €
- autres immobilisations financières pour un montant de 154 034 € (comprenant le contrat de liquidité pour l'achat par PLANT ADVANCED TECHNOLOGIES PAT de ses propres actions).

Globalement, l'actif immobilisé net, après amortissements et dépréciations, a été porté de 9 965 102 € à l'ouverture de l'exercice, à 11 624 300 € à la clôture.

Cette augmentation s'explique principalement par la transmission par PAT de l'ensemble des éléments concourant au développement d'actifs biologiques remarquables obtenus par synthèse microbienne au profit de CELLENGO le 31 juillet 2020 dans le cadre d'un apport partiel d'actif. En échange de cet apport, d'une valeur nette de 1 453 000 € PAT a reçu 1 453 000 actions d'une valeur nominale de 1 €.

S'agissant de l'actif circulant, le stock de matières premières s'établit à 7 981 € au 31 décembre 2020.

Le stock de produits intermédiaires et finis a été porté, sur la même période, de 891 915 € à 1 086 486 €.

Les créances clients ont également augmenté, passant de 307 489 € à 564 347 €.

Les autres créances, comptabilisées à hauteur de 1 110 777 € à l'ouverture de l'exercice, ressortent à hauteur de 1 181 921 € à la clôture de l'exercice.

Le solde des disponibilités totalise 290 751 € à la clôture de l'exercice. Il s'établissait à 1 532 754 € à l'ouverture de l'exercice. Il est rappelé ce dernier montant s'expliquait principalement par une levée de fonds intervenue fin de l'année 2019.

Des charges constatées d'avance ont été enregistrées pour un montant de 59 284 € au 31 décembre 2020.

1.2.2. Au passif

Au 31 décembre 2020, les capitaux propres de la société totalisaient 9 336 951 €, intégrant le capital social de 1 085 906 € et des primes d'émission s'élevant à 11 569 077 €.

L'endettement global de la société a augmenté entre l'ouverture et la clôture de l'exercice, passant de 3 819 870 € à 5 297 701 €.

Il se compose

* des emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :3 571 959 € (dont un Prêt garanti par l'État d'un montant de 1 200 000 €)	
* des emprunts et dettes financières divers :	753 104 €
* des encours fournisseurs :	375 785 €
* des dettes fiscales et sociales :	421 473 €
* des autres dettes :	59 382 €

1.3 - SITUATION DE LA SOCIETE AU COURS DU DERNIER EXERCICE ECOULE, DIFFICULTES RENCONTREES ET PROGRES REALISES OU EN COURS DE REALISATION

L'activité de la société au cours de l'exercice 2020, comparée aux années précédentes a évolué comme suit

<i>En €</i>	2020	2019	2018	2017
Chiffre d'affaires net	1 256 101	1 172 813	1 141 788	806 780
<i>Dont export</i>	<i>122 250</i>	<i>145 253</i>	<i>245 600</i>	<i>155 000</i>
Résultat d'exploitation	(1 595 937)	(1 547 977)	(2 114 876)	(1 866 689)
Résultat financier	(56 810)	(57 303)	(97 737)	(42 378)
Résultat exceptionnel	169 051	261 518	2 227 377	350 544
Résultat net	(664 163)	(541 229)	864 506	(674 793)

Suite au changement fin 2019 de notre stratégie de distribution et la mise en place du partenariat avec le Groupe CLARIANT en cosmétique, l'année 2020 a été une année de transition. Ce partenariat est extrêmement positif, car il vise à la fois, à augmenter les ventes des produits PLANT ADVANCED TECHNOLOGIES PAT dans le monde grâce à un accord de distribution exclusif mondial, puis à augmenter notre gamme de produits par la mise en place d'un co-développement de nos produits cosmétiques collection.

1.3.1. Ventés

Notre premier client a maintenu son intérêt pour notre actif avec une reconduction de ses achats de 2019 en 2020.

Cette première année de partenariat avec CLARIANT a été intense avec le lancement par CLARIANT de nos deux premiers produits codéveloppés : Prénylium®, Rootness Energize®. Six Awards internationaux ont été reçus par CLARIANT pour ces deux actifs. CLARIANT a également développé une gamme dédiée : Premium Root Power.

Plusieurs projets sont en cours de développement avec nos clients.

1.3.2. Recherche et développement

La recherche de PLANT ADVANCED TECHNOLOGIES PAT est organisée en projets visant à délivrer des produits pour différents marchés : cosmétique, pharmaceutique, protection des végétaux en agriculture, nutraceutique.

La recherche de PLANT ADVANCED TECHNOLOGIES PAT a continué de générer un nombre important de résultats originaux, comme en atteste la qualité des partenariats R&D avec des clients prestigieux (CLARIANT, Chanel, BASF, INRAe, CNRS).

Le programme HerbiScan dédié à la recherche de nouveaux bio-herbicides a pu être mis en place de manière satisfaisante avec notre partenaire INRAe (Dijon).

La pandémie COVID19 n'a pas significativement affecté l'activité de recherche de PLANT ADVANCED TECHNOLOGIES PAT et ses filiales.

D'autre part, des tests antiviraux ont été réalisés sur plusieurs de nos molécules vis-à-vis du SARS-CoV-2. Une autre série de molécules va être testée en 2021.

1.3.3. Propriété intellectuelle / Brevets

L'exercice 2020 nous a permis de consolider notre portefeuille de brevets avec deux nouvelles demandes de brevet prioritaire, 18 brevets délivrés et 5 nouvelles extensions.

Titre	Société	Demandes prioritaires en cours	Délivrances	Extensions
Totaux	Groupe PAT	3	33	27

1.3.4. Production

L'équipe de production à la serre a été particulièrement efficace pour maintenir l'activité malgré les conditions pandémiques. Le cloisonnement de la zone process a été réalisé.

1.3.5. Subventions

PLANT ADVANCED TECHNOLOGIES PAT et ses filiales totalisent plus de 4 M€ de subventions à venir sur les années 2021-2023 pour des programmes d'innovation.

1.3.7. Apport partiel d'actifs à CELLENGO

PLANT ADVANCED TECHNOLOGIES PAT a, le 31 juillet 2020, fait apport à sa filiale CELLENGO, de sa branche complète et autonome d'activité de développement d'actifs végétaux obtenus par synthèse microbienne et de protéines recombinantes par des végétaux ou autres organismes.

En contrepartie des éléments apportés représentant un actif net de 1 453 000 €, PLANT ADVANCED TECHNOLOGIES PAT a reçu 1 453 000 actions de CELLENGO.

1.3.8. Mesures liées à la crise sanitaire de coronavirus COVID19

Dès l'annonce par le gouvernement des périodes de confinement de mars et novembre 2020, le personnel du siège et de la R&D a été placé, dans la mesure du possible, en télétravail. Les équipes de production sont restées pleinement opérationnelles dans les serres. Cette organisation rigoureuse a permis de limiter l'impact de la crise sur notre activité.

La crise sanitaire liée au coronavirus COVID19 n'a pas eu d'incidence significative sur le chiffre d'affaires de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

La crise sanitaire n'a pas engendré d'impayés de clients significatifs.

D'un point de vue financier, PLANT ADVANCED TECHNOLOGIES PAT a eu recours aux divers dispositifs d'aide mis en place par l'État tels que la mise en place de l'activité partielle lorsque celle-ci était nécessaire et la souscription d'un emprunt garanti par l'État pour un montant total de 1 200 000 €.

Le solde du report des échéances sociales a été apuré au 31 décembre 2020 et aucun report d'échéances fiscales n'a été sollicité. Certains reports d'échéances d'emprunt et de paiement de crédits bail ont été sollicités.

1.4 – EVENEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE, EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR DE LA SOCIETE

1.4.1. Évènements importants intervenus depuis la clôture de l'exercice

La situation de pandémie relative au coronavirus COVID19 constitue l'évènement majeur se poursuivant postérieurement à la date d'arrêt des comptes. Le personnel du siège et de la R&D reste, dans la mesure du possible, en télétravail. Les équipes de production continuent à être pleinement opérationnelles dans les serres.

PLANT ADVANCED TECHNOLOGIES PAT a obtenu la certification « Haute Valeur Environnementale » (HVE) qui correspond au niveau le plus élevé de la certification environnementale des exploitations agricoles.

1.4.2. Principaux risques et incertitudes

La pandémie actuelle est un élément d'incertitude pour le développement de nos activités et celles de nos clients.

À la date d'arrêté des comptes par le conseil d'administration des états financiers 2020 de la Société, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

1.4.3. Évolution prévisible et perspectives d'avenir de la société

A ce jour, une reprise est annoncée en Asie et aux Etats Unis après l'épisode pandémique actuel.

Notre nouveau partenariat de distribution avec CLARIANT en cosmétique commence à porter ses fruits avec les premières commandes significatives livrées ce printemps.

L'ensemble de ces perspectives devrait se traduire par une augmentation du chiffre d'affaires dans les années à venir.

1.4.4. Information sur les indicateurs clés de nature non financière ayant trait à l'activité spécifique de la société, notamment des informations relatives aux questions d'environnement et de personnel

PAT bénéficie de technologies respectueuses de l'environnement qui permettent de produire des quantités importantes de molécules sans détruire les plantes avec une forte traçabilité.

La société veille également à l'équité salariale homme-femme, à la sécurité au travail et au développement personnel des employés par la formation. Sur la quarantaine d'employés de la société, la proportion de femmes s'établit à 52% contre 48% d'hommes.

1.5 – FILIALES ET PARTICIPATIONS

1.5.1. PAT Zerbaz

	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
Chiffre d'affaires	300 000 €	20 600 €
Résultat d'exploitation	22 895 €	-213 740 €
Résultat net	11 524 €	240 157 €
Capitaux propres	503 577 €	492 053 €
Effectif	4	3

Le point marquant du premier semestre 2020 a été l'obtention d'un prêt garanti par l'Etat PGE auprès de notre partenaire bancaire privilégié pour un montant de 100 k€. Le chiffre d'affaires s'élève à 300 k€ porté intégralement par les travaux de R&D pour le compte de PAT et met ainsi en exergue la montée en échelle des programmes de recherche sur le site de PAT Zerbaz.

La mise en service d'un laboratoire équipé 2020 donne une nouvelle envergure aux activités de recherche en phytochimie de PAT Zerbaz et permet au site de PAT Zerbaz de gagner en autonomie et d'accélérer les découvertes de nouveaux actifs.

Les objectifs 2021 sont orientés vers la découverte de nouveaux actifs issus de la biodiversité. Plusieurs espèces ont été retenues pour des développements ultérieurs offrant de belles perspectives pour la production d'actifs cosmétiques.

1.5.2. TEMISIS

	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
Chiffre d'affaires	-	-
Résultat d'exploitation	- 231 639 €	- 164 754 €
Résultat net	- 112 272 €	- 65 865 €
Capitaux propres	4 164 699 €	2 553 624 €
Effectif	2	2

Temisis a obtenu un prêt garanti par l'Etat PGE auprès de son partenaire bancaire privilégié pour un montant de 200 k€ et a réalisé une augmentation de Capital en décembre 2020 pour un montant de 1,6 M€.

Temisis a initié fin 2020 un programme d'innovation EUROSTARS de l'Union Européenne : PsoriaCure dont l'objectif est de découvrir le mécanisme d'action du composé propriétaire « first-in-class » TEM1657. Le budget global de ce programme 3,2 M€, subventionné par l'UE à hauteur de 1,5 M€ dont 0,6 M€ de subvention pour Temisis.

Les travaux de développement de notre anti-inflammatoire TEM1657 ont porté sur la recherche de son mode d'action dans le traitement du psoriasis. Les résultats obtenus sont très favorables puisque TEM1657 permet de réguler efficacement une cible clé nouvellement identifiée comme au cœur du psoriasis et pour lequel il n'y a pas de molécule concurrente.

De plus des résultats très intéressants de cette molécule ont été obtenus dans des tests sur une autre maladie inflammatoire en comparaison des molécules de référence du marché.

1.5.3. CELLENGO

	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
Chiffre d'affaires	-	-
Résultat d'exploitation	-355 874 €	-
Résultat net	-276 312 €	-
Capitaux propres	1 177 688 €	1 000 €
Effectif	5	-

A noter, le premier exercice court du 19 novembre 2019 au 31 décembre 2020.

La société CELLENGO a été créée fin 2019 dans le but de développer des outils de production de molécules rares par voie d'ingénierie métabolique. Au cours de l'année 2020, PAT a fait l'apport de l'ensemble des éléments actifs et passifs relatifs à ces technologies. CELLENGO a poursuivi le développement de deux types d'actifs au cours de l'année 2020.

CELLENGO travaille sur deux classes de molécules intéressant les marchés cosmétique, pharmaceutique et nutraceutique.

1.5.4. STRATICELL

	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
Chiffre d'affaires	590 169 €	704 137 €
Cash-Flow	-99 743 €	54 391 €
Résultat net	-206 826 €	- 45 921 €
Capitaux propres	258 386 €	465 212 €
Effectif	13	12

Au terme de l'exercice 2020, le chiffre d'affaires de STRATICELL s'est élevé à 590 169 €, en recul de 16.2% par rapport à l'exercice précédent. La baisse de chiffre d'affaires a été particulièrement marquée au sein du marché français, passant de 60% à 38% en 2020.

Suite à la comptabilisation des divers subsides d'exploitation et soutiens à la recherche, les revenus totaux de l'année s'élèvent à 1 254 435 €. L'exercice se solde toutefois par une perte de 206 826 €.

L'activité au laboratoire a été maintenue malgré la pandémie et un régime de télétravail à temps partiel a été mis en place. Les évènements où nous rencontrons habituellement nos clients ont été annulés (salons, congrès, réunions sur sites), tant et si bien que STRATICELL a favorisé une approche de communication digitale.

Ces annulations ont toutefois eu pour effet de reporter le lancement de nouveaux actifs sur le marché, la signature de nouvelles études et la concrétisation des devis, en particulier au cours du second semestre.

Quatre nouveaux programmes de recherche ont débuté au début du mois de juin, à savoir SenSySkin qui vise à élaborer des modèles de peaux reconstruites intégrant des neurones sensitifs humains, et Diesel, visant à concevoir des modèles sains et pathologiques pour une utilisation dans le domaine vétérinaire. A compter du 1^{er} octobre, le projet Psoriacure en partenariat avec la société sœur Temisis, ainsi que le projet H2020 Platforma ont été lancés.

Au terme du mois d'avril 2021, les perspectives commerciales sont excellentes, puisque les commandes s'élèvent déjà à un montant de 460 000 €, soit 78% du chiffre d'affaires réalisé en 2020. Nous constatons aussi une belle reprise du marché français.

1.5.5. COULEURS DE PLANTES

	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
Chiffre d'affaires	357 495 €	412 407 €
Résultat d'exploitation	43 844 €	41 464 €
Résultat net	53 622 €	55 383 €
Capitaux propres	270 204 €	216 582 €
Effectif	3	3

L'activité de Couleurs de Plantes en 2020, après un fort ralentissement au premier semestre, est repartie en fin d'année notamment grâce aux demandes du secteur cosmétique. La baisse du chiffre d'affaires a été limitée à 20 % et les charges ont été maîtrisées. La période de confinement des six premiers mois a été mise à profit pour installer et s'initier à un nouvel ERP et recruter une assistante commerciale.

Nous avons souscrit à un PGE pour un montant 100 k€ ainsi qu'un prêt de 300 k€ auprès de notre établissement bancaire.

L'activité du début de l'année 2021 est très soutenue, avec une augmentation des commandes de notre premier client et de multiples demandes en textile. Les perspectives sont bonnes avec de nombreux prospects qui nécessitent un accompagnement technico – commercial important. Plusieurs nouveaux produits sont en développement.

PARTIE 2 – INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

2.1 - INFORMATIONS SUR L'ACTIONNARIAT

Vous trouverez dans le tableau ci-dessous la répartition du capital social ainsi que l'identité des actionnaires détenant plus de 5% du capital social ou des droits de vote en application de l'article L 233-13 du Code de commerce.

Répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2020

Au 31/12/2020	Nombre d'actions	Pourcentage
QUANTITATIS	281 527	25,93%
JEAN-PAUL FEVRE	23 911	2,20%
Sous-Total Jean-Paul Fèvre	305 438	28,13%
CLARIANT	110 000	10,13%
FREDERIC BOURGAUD	66 005	6,06%
VEYOQUINOL	22 500	2,07%
REGIS BRUN	8 705	0,80%
PAUL HANNEWALD	7 405	0,68%
MICHEL SALMON	1 000	0,09%
VIVIANE NEITER	960	0,09%
THIERRY FEVRE	490	0,05%
THIERRY CHAPUSOT	100	0,01%
PAT via contrat de liquidité	3 325	0,30%
Sous-Total Administrateurs	525 438	48,39%
Flottant	560 468	51,61%
TOTAL CAPITAL SOCIAL	1 085 906	100,00%

2.2 - PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL

Au dernier jour de l'exercice écoulé, soit au 31 décembre 2020, les salariés de la société ne détiennent aucune participation faisant l'objet d'une gestion collective au sens de l'article L. 225-102 du Code de commerce.

Il est toutefois précisé que des salariés de la Société ont bénéficié d'attribution d'actions gratuites de la manière suivante :

Nombre d'actions	Date d'acquisition	Pourcentage du capital	Cadre
4 808	26/04/21	0,44%	Attribution d'actions gratuites (art. L. 225-197-1 C.com) suivant décisions de l'AGE du 28/06/17 des CA du 25/04/19, 22/04/21
2 650	20/12/19	0,24%	Attribution d'actions gratuites (art. L. 225-197-1 C.com) suivant décisions de l'AGE du 28/06/17 et du CA du 19/12/17

2.3 - INFORMATIONS RELATIVES AU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-211 du Code de commerce, nous vous rappelons que l'assemblée générale, réunie le 30 juin 2020, a fait usage de la faculté prévue à l'article L. 225-209 et suivants du Code de commerce, et autorisé le Conseil d'Administration à acquérir un nombre d'actions représentant jusqu'à 10 % du nombre total d'actions composant le capital social à la date de l'assemblée générale du 26 juin 2020, aux fins de permettre l'achat d'actions dans le cadre d'un contrat de liquidité, conforme à la pratique du marché reconnue en date du 2 juillet 2018 par l'Autorité des Marchés Financiers (décision AMF 2018-01).

La présente délégation a été consentie au Conseil d'administration pour une durée de 18 mois à compter du 30 juin 2020 et expirant le 30 décembre 2021.

Au titre du contrat de liquidité portant sur les actions de la société PLANT ADVANCED TECHNOLOGIES PAT, confié à MIDCAP PARTNERS, agent lié à la société LOUIS CAPITAL MARKETS UK LLP, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité ouvert dans les livres d'ODDO BHF SCA à la date du 31 décembre 2020 :

- 3 325 titres ALPAT ;
- 69 592,36 € en espèces.

Opérations achats / ventes via le contrat de liquidité	2020
Volume d'achat de titres sur 2020	16 830 titres
Valeur moyenne d'achats	18,51 €
Nombre de transactions	544
Volume de vente de titres sur 2020	18 068 titres
Valeur moyenne de ventes	19,05 €
Nombre de transactions	538
Montant des frais de négociation	1 785,23 € HT

2.4 - DIVIDENDES VERSÉS AU TITRE DES TROIS EXERCICES PRÉCÉDENTS

Il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois exercices précédents.

2.5 - DÉPENSES ET CHARGES RÉINTÉGRÉES DANS L'ASSIETTE DE CALCUL DE L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS AU TITRE DES DISPOSITIONS FISCALES EN LA MATIÈRE, SAVOIR LES ARTICLES 223 QUATER ET 223 QUINQUIES DU CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS

Aucune n'est à relever.

2.6 - FACTURES REÇUES ET ÉMISES NON RÉGLÉES À LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE DONT LE TERME EST ÉCHU

Le tableau présentant les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu figure en annexe.

2.7 - SITUATION DES MANDATS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le mandat du commissaire aux comptes titulaire arrivera à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2024 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

2.8 - PRÊTS INTERENTREPRISES

La société n'a pas consenti de prêt à des microentreprises, à des petites et moyennes entreprises ou à des entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elle entretient des liens économiques justifiant ces prêts.

2.9 - CONCERNANT LE MODE DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS ET LES MÉTHODES D'ÉVALUATIONS SUIVIES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

2.10 - PRISES DE PARTICIPATION

La société PLANT ADVANCED TECHNOLOGIES PAT a

* Le 31 juillet 2020, renforcé sa participation dans sa filiale CELLENGO dont elle en est l'unique associée et Présidente. Il est renvoyé pour le surplus à l'article 1.3.7.

* le 18 décembre 2020, lors d'une levée de fonds intervenue sur sa filiale TEMISIS, PLANT ADVANCED TECHNOLOGIES PAT a souscrit à 6 000 actions sur les 10 000 créées. PLANT ADVANCED TECHNOLOGIES PAT qui disposait de 100% du capital de la société TEMISIS reste majoritaire avec 98% du capital de cette dernière.

2.11 SUCCURSALES

La Société dispose d'un établissement secondaire à LARONXE (54), Les Grandes Fauchées.

PARTIE 3 – GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

La présente partie a vocation à vous présenter le « rapport sur le gouvernement d'entreprise », ainsi que d'autres informations sur les dirigeants et mandataires sociaux de la société.

3.1 - RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

3.1.1. Liste des fonctions et mandats exercés

Figure ci-après la liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par les membres du conseil d'administration durant l'exercice

- Monsieur Jean-Paul FEVRE
9 rue Jules Verne
54 410 LANEUVEVILLE-DEVANT-NANCY
 - * Président Directeur Général et membre du comité de nomination et de rémunération de la société PLANT ADVANCED TECHNOLOGIES PAT
 - * Président de la société Couleurs de Plantes (RCS LA ROCHELLE 481 245 900) jusqu'en juillet 2020
 - * Administrateur de la société STRATICELL (Belgique – BCE 0872 072 956)
 - * Censeur de la SEM Henri POINCARE à compter du 19/06/2020
 - * Aucun autre mandat ou fonction exercé dans une autre société

- Monsieur Thierry FEVRE
30 rue de la République
10 190 ESTISSAC
 - * Administrateur de la société PLANT ADVANCED TECHNOLOGIES PAT
 - * Acheteur au sein de la société ETABLISSEMENTS TARTERET PHILIPPE SA (RCS TROYES 300 686 995)
 - * Gérant de la société QUANTITATIS (RCS NANCY 801 678 897)
 - * Aucun autre mandat ou fonction exercé dans une autre société

- Monsieur Régis BRUN
25 rue de Médreville
54 000 NANCY
 - * Administrateur, Directeur Général délégué, Vice-Président Finance et membre du comité de nomination et de rémunération de la société PLANT ADVANCED TECHNOLOGIES PAT
 - * Administrateur de la société STRATICELL (Belgique – BCE 0872 072 956)
 - * Aucun autre mandat ou fonction exercé dans une autre société

- Monsieur Frédéric BOURGAUD
81 Avenue Jean Jaurès
54 500 VANDOEUVRE LES NANCY
 - * Administrateur, Directeur général délégué et Vice-Président Recherche de la société PLANT ADVANCED TECHNOLOGIES PAT

- * Directeur Général de la société CELLENGO (RCS NANCY 879 412 328)
 - * Administrateur de l'ENSGSI (établissement public)
 - * Aucun autre mandat ou fonction exercé dans une autre société
- Monsieur Paul HANNEWALD
7, rue de la Libération
54990 XEUILLEY
- * Administrateur de la société PLANT ADVANCED TECHNOLOGIES PAT
 - * Administrateur de la société StratiCELL (Belgique – BCE 0872 072 956)
 - * Directeur Général de TEMISIS (RCS NANCY 834 226 508) jusque juillet 2020 et Directeur Opérationnel de TEMISIS jusque décembre 2020
 - *Aucun autre mandat ou fonction exercé dans une autre société
- Monsieur Thierry CHAPUSOT
19 chemin de l'Ermitage
54 850 MESSEIN
- * Administrateur de la société PLANT ADVANCED TECHNOLOGIES PAT
 - * Président du Directoire titulaire d'un contrat de travail de la société LA COOPERATIVE WELCOOP (RCS NANCY 754 801 348)
 - * Président du Directoire de la société MARQUE VERTE SANTE (RCS NANCY 384 225 421)
 - * Président du Directoire de la société OBJECTIF PHARMA (RCS NANCY 349 406 868)
 - * Président du Conseil d'administration de la société PHARMAGEST INTERACTIVE (RCS NANCY 403 561 137)
 - * Administrateur de la société GROUPE DOMEDIC Inc (Société canadienne)
 - * Administrateur de la société D'MEDICA (RCS TOULOUSE 428 193 726)
 - * Représentant l'administrateur LA COOPERATIVE WELCOOP dans la société LABORATOIRE MARQUE VERTE (RCS NANCY 771 800 810)
 - * Gérant de la SOCIETE CIVILE DE L'ERMITAGE SAINT JOSEPH
 - * Représentant LA COOPERATIVE WELCOOP, gérante de la SCI CERP IMMO 2 jusqu'au 29 décembre 2020
 - * Director de la société UK PHARMA* (Grande Bretagne) jusqu'au 25 février 2020
 - * Gérant de la société SCI JAMERAI
 - * Gérant de la société SARL DUVAL VITRIMONT
 - * Administrateur représentant le comité des actionnaires minoritaires de la société HENRI POINCARÉ (SA d'économie mixte)
 - * Membre du Conseil d'Administration de la société PHARMAGEST ITALIA (Société Italienne)
 - * Président de la société HAMPIAUX à compter du 20 avril 2020
 - * Gérant de la SCI ZOZIME
 - * Gérant de la SCI BROTHERS & SISTERS à compter du 29 février 2020
 - * Aucun autre mandat ou fonction exercé dans une autre société
- Madame Viviane NEITER
41Bis avenue Foch
54270 ESSEY-LES-NANCY

- * Administratrice et présidente du comité de nomination et de rémunération de la société PLANT ADVANCED TECHNOLOGIES PAT
- * Administratrice, membre du comité d'audit et Présidente du comité de rémunérations de la société ICERAM (RCS LIMOGES 487 597 569)
- * Administratrice et Présidente du comité de rémunérations de la société PRODWARE (RCS PARIS 352 335 962)
- * Administratrice, membre du comité d'audit et du comité des rémunérations de la société SPIR (RCS AIX EN PROVENCE 317 082 675)
- * Présidente de GLANBIA PERFORMANCE NUTRITION FRANCE
- * Membre du comité stratégique de la société NEOLYS DIAGNOSTIC (RCS LYON 801 385 931) jusque septembre 2020
- * Aucun autre mandat ou fonction exercée dans une autre société

- Monsieur Michel SALMON
18 rue des Bolettes
B-5310 Leuze (Belgique)

- * Administrateur de la société PLANT ADVANCED TECHNOLOGIES PAT
- * Administrateur et Directeur Général de la société STRATICELL (Belgique – BCE 0872 072 956)
- * Aucun autre mandat ou fonction exercé dans une autre société

- VETOQUINOL SA
Société anonyme à conseil d'administration
70200 MAGNY-VERNOIS
676 250 111 RCS VESOUL

- * Administrateur de la société PLANT ADVANCED TECHNOLOGIES PAT - Représentant permanent Monsieur Michael DONABEDIAN à compter de mai 2020

- CLARIANT International LTD
Société anonyme à conseil d'administration
Rothausstrasse 61 MuttENZ (SUISSE)

- * Administrateur de la société PLANT ADVANCED TECHNOLOGIES PAT - Représentant permanent Madame Catherine BREFFA

3.1.2. Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale

Il n'existe aucune convention intervenue, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % et, d'autre part, une autre société dont PLANT ADVANCED TECHNOLOGIES PAT possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

3.1.3. Délégations financières en matière d'augmentation de capital

Vous trouverez, en annexe, les délégations en cours de validité consenties par l'assemblée générale au conseil d'administration, pour l'émission de valeurs mobilières ou de titres donnant accès au capital et, le cas échéant, leur usage par le conseil d'administration.

Y est joint le tableau de délégation établi en application de l'article L. 225-37-4 du Code de Commerce.

3.2 - AUTRES INFORMATIONS SUR LES DIRIGEANTS ET MANDATAIRES SOCIAUX

3.2.1. Situation des mandats des administrateurs

Les mandats d'administrateur de Madame Viviane NEITER, de Messieurs Jean-Paul FEVRE, Régis BRUN, Frédéric BOURGAUD, Thierry FEVRE, Paul HANNEWALD, Thierry CHAPUSOT, Michel SALMON et des sociétés VETOQUINOL et CLARIANT arriveront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires à tenir dans l'année 2021 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020. Il sera proposé lors de cette Assemblée générale de renouveler l'ensemble de ces mandats.

3.2.2. État récapitulatif des opérations sur titres des dirigeants et personnes assimilées durant l'exercice

Depuis l'Introduction de la société sur le marché Euronext Growth, la société a l'obligation, en application de l'article L 621-18-2 du Code Monétaire et Financier, d'informer le public sur les acquisitions, cessions, souscriptions ou échanges d'actions réalisées par certaines personnes, à savoir les membres du Conseil d'Administration de la société, les dirigeants de la société et les personnes assimilées.

En application des dispositions de l'article L 621-18-2 du Code Monétaire et Financier, l'état récapitulatif ci-dessus présente de manière agrégée les opérations qui ont été réalisées par les personnes visées sur les titres de la société depuis l'admission des titres sur le Marché Euronext Growth.

	Nombre d'action ALPAT au 1 ^{er} janvier 2020	Nombre d'action PAT cédées entre le 1 ^{er} janvier 2020 et le 31 décembre 2020	Nombre d'action ALPAT acquises entre le 1 ^{er} janvier 2020 et le 31 décembre 2020	Nombre d'action ALPAT au 31 décembre 2020	Nombre de BSAR PAT au 1 janvier 2020	Nombre de BSAR PAT cédées entre le 1 ^{er} janvier 2020 et le 31 décembre 2020	Nombre de BSAR PAT acquises entre le 1 ^{er} janvier 2020 et le 31 décembre 2020	Nombre BSAR PAT au 31 décembre 2020
JP FEVRE	24 791	1 030	0	23 761	3 266	3 293	27	0
QUANTITATIS	281 527	0	0	281 527	0	0	0	0
Enfants JP FEVRE	150	0	0	150	600 132	0	3 293	603 425
Thierry FEVRE	450		40	490	17 300	17 301	1	0
Frédéric BOURGAUD	66 605	600	0	66 005	179 885	52 000	0	127 885

3.2.3 Actions gratuites attribuées aux dirigeants

Les actions gratuites attribuées au président du conseil d'administration, au directeur général, aux directeurs généraux délégués, ne peuvent être cédées par les intéressés avant la cessation de leurs fonctions.

-*_*_*-

Est annexé au présent rapport le tableau faisant apparaître les résultats de notre société au cours des cinq derniers exercices, conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de Commerce, le tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée générale des actionnaires au Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital, conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, le tableau concernant les filiales et les participations, conformément aux dispositions de l'article L. 233-15 du Code de commerce ainsi que le tableau présentant les informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et des clients mentionnés à l'article D. 441-4 du Code de commerce.

-*_*_*-

Pour le conseil d'administration
Jean-Paul FEVRE
Président – Directeur Général

**TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS
ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE LA SOCIETE
DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

(R 225-102 du Code de Commerce)

NATURE DES INDICATIONS	Exercice N-3	Exercice N-2	Exercice N-1	Exercice N	Exercice N
	Euros	Euros	Euros	Euros	Euros
<u>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</u>					
• Capital social	898.756	921.406	975.906	1.085.906	1.085.906
• Nombre des actions ordinaires	898.756	921.406	975.906	1.085.906	1.085.906
• Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	/	/	/	/	/
• Nombre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations	/	/	/	/	/
- par exercice de droits de souscription					
<u>OPERATION ET RESULTATS</u>					
• Chiffre d'affaires hors taxes	1.154.000	806.780	1.141.788	1.172.813	1.256.101
• Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(1.604.969)	(1.069.455)	867.244	(745.647)	(1.113.990)
• Impôts sur les bénéfices	(790.731)	(883.730)	(849.743)	(802.533)	(819.532)
• Participation des salariés due au titre de l'exercice	/	/	/	/	/
• Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(1.125.373)	(674.793)	864.506	(541.229)	(664.163)
• Résultat distribué	/	/	/	/	/
<u>RESULTAT PAR ACTION</u>					
• Résultat après impôts, participation, mais avant les dotations aux amortissements et provisions	(0,91)	(0,20)	1,76	(0,05)	(0,27)
• Résultat après impôts, participation et dotations aux amortissements et provisions	(1,25)	(0,73)	0,88	(0,50)	(0,61)
• Dividende attribué à chaque action (brut ou net)	/	/	/	/	/
<u>PERSONNEL</u>					
• Effectif moyen des salariés employés durant l'exercice	36	36	35	36	32
• Montant de la masse salariale	1 234 047	1 382 643	1.367.009	1.374.592	1.343.515
• Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité Sociale, Œuvres sociales)	484 652	513 238	464.249	514.201	489.479

PLANT ADVANCED TECHNOLOGIES PAT

Société Anonyme

Au capital de 1 090 714 euros

Siège social : 54 500 VANDŒUVRE-LES-NANCY

19 avenue de la Forêt de Haye

483 047 866 RCS NANCY

PLANT ADVANCED TECHNOLOGIES PAT

Société Anonyme

Au capital de 1 090 714 euros

Siège social : 54 500 VANDŒUVRE-LES-NANCY

19 avenue de la Forêt de Haye

483 047 866 RCS NANCY

**_*_

ANNEXE AU RAPPORT DE GESTION

DELEGATIONS FINANCIERES

(Article L. 225-37-4 du Code de Commerce)

**_*_

1) DELEGATIONS EXPIREES AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

L'Assemblée générale des actionnaires réunie le 28 juin 2017, a par approbation sa dix-septième résolution approuvé une délégation de compétence au Conseil d'administration en vue de permettre l'attribution d'actions gratuites au profit de salariés ou de dirigeants de PLANT ADVANCED TECHNOLOGIES PAT, voire de ses filiales, et ce, notamment par voie d'augmentation de capital, pour une durée de 38 mois expirant le 28 août 2020.

L'Assemblée générale des actionnaires réunie le 26 juin 2019, a par approbation de sa dixième résolution approuvé une délégation de compétence au Conseil d'administration en vue de permettre l'émission notamment d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de bénéficiaires conformément à l'article L. 225-138 du Code de commerce pour une durée de 18 mois expirant le 26 décembre 2020.

Toutefois, l'Assemblée générale du 30 juin 2020, a renouvelé l'ensemble de ces délégations par anticipation, et a privé d'effet pour l'avenir lesdites délégations.

2) DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE

2.1 DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE CONSENTIE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET DE DÉCIDER L'ÉMISSION, AVEC MAINTIEN DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION, D' ACTIONS ORDINAIRES ET/OU DE VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS IMMÉDIATEMENT OU À TERME AU CAPITAL OU DONNANT DROIT À UN TITRE DE CRÉANCE

L'Assemblée générale des actionnaires réunie le 26 juin 2019 a, par approbation de sa **Huitième résolution** :

Délégué au Conseil d'administration sa compétence, avec faculté de subdélégation au Directeur général, pour procéder, en application des dispositions des articles L.225-129 et suivants du Code de commerce et L. 228-91, L.228-92 du Code de commerce, à une ou plusieurs augmentations de capital par l'émission, **avec maintien du droit préférentiel de souscription**, d'actions ordinaires de la Société et/ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société, ou de sociétés qui possèderaient directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou de sociétés dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, ou donnant droit à un titre de créance, émises à titre gratuit ou onéreux, par souscription soit en espèces soit par compensation de créances, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière.

Fixé le montant nominal maximal de la ou des augmentation(s) de capital susceptible(s) d'être réalisée(s) en vertu de cette délégation de compétence à huit millions (8.000.000) euros et le montant nominal maximal des obligations et autres titres de créances donnant accès au capital susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation à vingt millions (20.000.000) d'euros.

Décidé que la validité de cette délégation serait de **vingt-six (26) mois** à compter de ladite assemblée générale.

2.2 DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCE CONSENTIE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET DE DÉCIDER L'ÉMISSION D' ACTIONS ORDINAIRES ET/OU DE VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS IMMÉDIATEMENT ET/OU À TERME AU CAPITAL OU À L'ATTRIBUTION DE TITRES DE CRÉANCES AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION DES ACTIONNAIRES

2.2.1 L'Assemblée générale des actionnaires réunie le 26 juin 2019 a, par approbation de sa :

(i) Neuvième résolution, délégué au Conseil d'administration sa compétence, avec faculté de subdélégation au Directeur Général, en application des dispositions des articles L.225-129 et suivants du Code de commerce, et notamment des articles L.225-129-2, L.225-135, L.225-136, L.228-91 et L.228-92 et suivants dudit Code de commerce, à l'effet de procéder, à l'émission, **en offrant au public des titres financiers avec suppression du droit préférentiel de souscription sans indication de bénéficiaires**, d'actions ordinaires de la Société et/ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, au capital de la Société, ou de sociétés qui possèderaient directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou de sociétés dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, ou donnant droit à un titre de créance, par souscription soit en espèces soit par compensation de créances, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière.

Fixé le montant nominal maximal de la ou des augmentation(s) de capital susceptible(s) d'être réalisée(s) en vertu de cette délégation de compétence à huit millions (8.000.000) euros et le montant nominal maximal des obligations et autres titres de créances donnant accès au capital susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation à vingt millions (20.000.000) d'euros.

Supprimé, sans indication de bénéficiaires, le droit préférentiel de souscription des actionnaires et porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, aux actions, autres valeurs mobilières et à tous les titres de créances pouvant être émis en application de la présente résolution.

Décidé que la validité de cette délégation serait de **vingt-six (26) mois** à compter de ladite assemblée générale.

(ii) Onzième résolution, délégué au Conseil d'administration avec faculté de subdélégation au Directeur Général sa compétence à l'effet de procéder, par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, c'est-à-dire à **un placement dit « privé »** auprès soit d'investisseurs qualifiés, soit d'un cercle restreint d'investisseurs non qualifiés (moins de 150 personnes à la date de la présente Assemblée), **avec suppression du droit préférentiel de souscription** des actionnaires sans indication de bénéficiaires, (i) d'actions de la Société, à l'exclusion d'actions de préférence, et/ou (ii) de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, au capital de la Société, ou de sociétés qui possèderaient directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou de sociétés dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, et/ou (iii) de toutes valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances.

Fixé le montant nominal maximal de la ou des augmentation(s) de capital susceptible(s) d'être réalisée(s) en vertu de cette délégation de compétence à huit millions (8.000.000) euros et le montant nominal maximal des obligations et autres titres de créances donnant accès au capital susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation à vingt millions (20.000.000) d'euros.

étant précisé que le montant total de ces augmentations de capital (i) ne pourra excéder 20% du capital par an (apprécié à la date de mise en œuvre de la délégation).

Décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires de la Société et/ou à toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, directement ou indirectement, au capital de la Société, et ce, sans indication de bénéficiaire.

Décidé que la validité de cette délégation serait de **vingt-six (26) mois** à compter de ladite assemblée générale.

(iii) Douzième résolution, autorisé le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au Directeur Général, à augmenter, aux fins de couvrir d'éventuelles **sur-allocations** et de stabiliser le cours, le nombre d'actions, et/ou valeurs mobilières donnant accès en cas d'émissions, au capital de la Société ou de sociétés qui possèderaient directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou de sociétés dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, avec ou sans droit préférentiel de souscription, dans des délais et limites prévus par la réglementation applicable au jour de l'émission (soit à ce jour dans les trente (30) jours de la clôture de la souscription et dans la limite de 15 % du montant de l'émission initiale et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale).

Décidé que la validité de cette délégation serait de **vingt-six (26) mois** à compter de ladite assemblée générale.

(iv) Quatorzième résolution, fixé à :

* huit millions (8.000.000) euros le montant nominal maximal des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées en vertu des délégations de compétence ci-avant proposées.

* vingt millions (20.000.000) d'euros le montant nominal maximal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société susceptibles d'être émises en vertu des délégations de compétence ci-avant proposées.

(v) Quinzième résolution, délégué au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au Directeur Général, ses pouvoirs pour décider une ou plusieurs augmentations de capital, dans les proportions et aux époques qu'il déterminera (y compris en période d'offre publique sur les titres de la Société, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires) **par incorporation au capital de tout ou partie des primes, réserves, bénéfices ou autres** dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible, sous forme d'attribution gratuite d'actions et/ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes, ou par l'emploi conjoint de ces deux procédés.

Décidé que l'augmentation de capital en application de la présente Résolution ne pourra excéder huit millions (8.000.000) euros en nominal.

Décidé que la validité de cette délégation serait de **vingt-six (26) mois** à compter de ladite assemblée générale.

2.2.2 L'Assemblée générale des actionnaires réunie le 30 juin 2020 a, par approbation de sa huitième résolution, délégué au Conseil d'administration sa compétence, avec faculté de subdélégation au Directeur Général, en application des dispositions des articles L.225-129 et suivants du Code de commerce, et notamment des articles L.225-129-2, L.225-135, L.225-138, L.228-91 et L.228-92 et suivants dudit Code de commerce, à l'effet de procéder, **à l'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires**, d'actions nouvelles de la Société et/ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, au capital de la Société, ou de sociétés qui possèderaient directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou de sociétés dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, ou donnant droit à un titre de créance, par souscription soit en espèces soit par compensation de créances, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière.

Fixé le montant nominal maximal de la ou des augmentation(s) de capital susceptible(s) d'être réalisée(s) en vertu de cette délégation de compétence à huit millions (8.000.000) euros et le montant nominal maximal des obligations et autres titres de créances donnant accès au capital susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation à vingt millions (20.000.000) d'euros.

Décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions, autres valeurs mobilières et titres de créances pouvant être émis en application de la présente résolution, **au profit de catégories de bénéficiaires**, à savoir :

- des sociétés d'investissement et fonds d'investissement de droit français ou de droit étranger investissant dans le secteur des biotechnologies , de la cosmétique ; de la chimie fine ; de la pharmaceutique ; de l'agrochimie ; ou de la nutraceutique et les sociétés contrôlées au sens de l'article L.233-3 du code de commerce par des sociétés ayant de telles activités ;
- des sociétés de droit français ou de droit étranger ayant une activité industrielle ou commerciale ressortant du secteur des biotechnologies , de la cosmétique ; de la chimie fine ; de la pharmaceutique ; de l'agrochimie ou de la nutraceutique et les sociétés contrôlées au sens de l'article L.233-3 du code de commerce par des sociétés ayant de telles activités ;
- des sociétés de droit français ou de droit étranger ayant une activité complémentaire à celle de la Société et les sociétés contrôlées au sens de l'article L.233-3 du code de commerce par des sociétés ayant de telles activités ;
- des investisseurs institutionnels publics régionaux.

Décidé que la validité de cette délégation serait de **dix-huit (18) mois** à compter de ladite assemblée générale.

2.3 DELEGATION DE COMPETENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'EFFET DE PROCEDER A DES ATTRIBUTIONS D' ACTIONS GRATUITES

L'Assemblée générale des actionnaires réunie le 30 juin 2020 a, par approbation de sa dix-septième résolution :

Autorisé, en application des dispositions des articles L 225-197-1 et suivants du Code de commerce, le Conseil d'administration à procéder en une ou plusieurs fois et dans la limite globale de 2 % du capital, **à l'attribution d'actions gratuites de la société** au profit :

- de salariés de la société,
- de salariés des sociétés ou des Groupements d'Intérêt Économique dont la société détient au moins dix pour cent du capital ou des droits de vote,
- et des dirigeants visés à l'article L 225-197-1 II du Code de commerce.

Autorisé le Conseil d'administration, à procéder, alternativement ou cumulativement, dans la limite fixée à l'alinéa précédent :

- à l'attribution d'actions provenant de rachats effectués par la société dans le cadre de l'article L 225-208 ou L 225-209 du Code de commerce, et/ou
- **à l'attribution d'actions à émettre par voie d'augmentation de capital notamment** par incorporation à due concurrence de réserves, bénéfices ou primes d'émission et création d'actions nouvelles ordinaires ;

Fixé à deux années, à compter de la date à laquelle les droits d'attribution seront consentis par le Conseil d'administration, la durée minimale de la période d'acquisition au terme de laquelle ces droits seront définitivement acquis à leurs bénéficiaires ;

Décidé qu'il n'y a pas lieu de prévoir de période de conservation des actions par leurs bénéficiaires à l'issue de la période d'acquisition.

Décidé que la validité de cette délégation serait de **trente-huit (38) mois** à compter de ladite assemblée générale.

- - -

**Fait le 27 avril 2021
A Vandœuvre-lès-Nancy
Monsieur Jean-Paul FEVRE
Président du Conseil d'administration
Et Directeur général**

TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL EN COURS DE VALIDITE

Délégation de compétence au CA	Date de l'AGE	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé	Utilisations au cours des exercices précédents	Utilisations au cours des l'exercices précédents	Montant résiduel Au 31.12.2020	Observations
Pour augmenter le capital avec maintien du DPS (*)	26/06/19	26/08/21	8 000 000 €	/	/	/	
Pour augmenter le capital social avec suppression du DPS et offre au public de titres financiers (*)	26/06/19	26/08/21	8 000 000 €	/	/	/	/
Pour augmenter le capital social avec suppression du DPS au profit de catégories de bénéficiaires	30/06/20	30/12/21	8 000 000 €	/			
Pour augmenter le capital social avec suppression du DPS sans bénéficiaire désigné par placement privé (*)	26/06/19	26/08/21	8 000 000 €	/	/	/	
Pour consentir une option de surallocation	26/06/19	26/08/21	8 000 000 €	/	/	/	
Pour augmenter le capital par incorporation de réserves	26/06/19	26/08/21	8 000 000 €	/	/	/	
Pour augmenter le capital en vue d'attribution d'actions gratuites	30/06/20	28/08/23	2 % du capital à l'attribution d'actions gratuites de la société	/		/	

(*) Plafond global des autorisations 8 000 000 euros

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET LES PARTICIPATIONS

(Article L 233-15 du Code de Commerce)

PLANT ADVANCED TECHNOLOGIES PAT

<i>Sociétés ou groupes de sociétés</i>	<i>Capital</i>	<i>Capitaux propres</i>	<i>Quote part de capital détenue (en pourcentage)</i>	<i>Valeur d'inventaire des titres détenus</i>	<i>Prêts et avances consentis et non remboursés</i>	<i>Chiffre d'affaires du dernier exercice</i>	<i>Résultats du dernier exercice</i>	<i>Dividendes encaissés au cours de l'exercice</i>	<i>Observations</i>
PAT ZERBAZ RCS SAINT PIERRE 814 660 569	100 000 €	503 577 €	99,00	99 000 €	797 711 €	300 000 €	11 524 €		Exercice clos Le 31 décembre 2020
STRATICELL BCE 0872.072.956	505 002 €	258 386 €	100,00	50 377 €	-	590 170 €	(206 826 €)		Exercice clos Le 31 décembre 2020
COULEURS DE PLANTES RCS LA ROCHELLE 481 245 900	48 830 €	270 204 €	65,98	168 306 €	64 670 €	357 495 €	53 622 €		Exercice clos Le 31 décembre 2020
TEMISIS RCS NANCY 834 226 508	2 610 000 €	4 164 699 €	98,47	3 470 000 €	797 422 €	-	(112 272 €)		Exercice clos Le 31 décembre 2020
CELLENGO RCS NANCY 879 412 328	1 454 000 €	1 177 688 €	100,00	1 454 000 €	123 832 €	-	(276 312)		Exercice clos Le 31 décembre 2020 (1 ^{er} exercice)

Factures reçues et émises												
non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-4 du Code de Commerce)												
	Factures reçues non réglées à la date de la clôture de l'exercice dont le terme est échu						Factures émises non réglées à la date de la clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (Indicatif)	1 à 30 j.	31 à 60 j.	61 à 90 j.	91 j. et plus	Total (1j. et plus)	0 jour (Indicatif)	1 à 30 j.	31 à 60 j.	61 à 90 j.	91 j. et plus	Total (1j. et plus)
A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	3					60						12
Montant total des factures concernées HT OU TTC	2 336,19	68 586,39	21 459,98	211,68	12 961,45	103 219,50	0,00	19 689,72	1 200,00	0,00	38 948,00	59 837,72
% du montant total des achats HT ou TTC de l'exercice	0,15%	4,47%	1,40%	0,01%	0,84%	6,73%						
% du chiffre d'affaires HT ou TTC de l'exercice							0,00%	1,59%	0,10%	0,00%	3,14%	4,82%
B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues												
Montant total des factures exclues												
C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou légal, c. com. Art. L. 441-6 ou L. 443-1)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : (préciser)						Délais contractuels : (préciser)					
	Délais légaux : (préciser)						Délais légaux : (préciser)					



BATT AUDIT

Commissariat aux Comptes

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

PLANT ADVANCED TECHNOLOGIES - PAT

Société Anonyme au capital de 1.085.906 €

19 avenue de la Forêt de Haye
54500 VANDOEUVRE LES NANCY

RCS NANCY 483 047 866

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

PLANT ADVANCED TECHNOLOGIES - PAT

19 avenue de la Forêt de Haye
54500 VANDOEUVRE LES NANCY

À l'assemblée générale de la société PLANT ADVANCED TECHNOLOGIES,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale du 27 juin 2018, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société PLANT ADVANCED TECHNOLOGIES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Frais de recherche et développement :

La note « Modes et Méthodes d'Évaluation » de l'annexe aux comptes annuels expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des frais de développement.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement et pour la vérification de la valeur actuelle et nous nous sommes assurés que la note « Immobilisations incorporelles et corporelles » de l'annexe fournit une information appropriée.

Titres de participation :

Les titres de participation dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2020 s'établit à 5 241 683 euros sont évalués à leur coût de revient et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites en note « Modes et Méthodes d'Évaluation » de l'annexe aux comptes annuels. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces valeurs d'utilité.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-3 et L.225-37-4.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

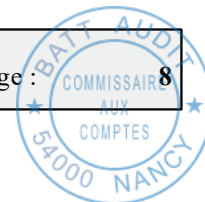
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nancy, le 28 Avril 2021

BATT AUDIT
Stéphane RONDEAU


Commissaire aux Comptes



Bilan Actif

		31/12/2020			31/12/2019
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement	968 506	968 506		
	Concessions brevets droits similaires	235 971	142 880	93 090	94 371
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles	2 144 226	138 734	2 005 492	2 973 172
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	105 850		105 850	105 850
	Constructions	1 873 975	628 927	1 245 048	1 363 473
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	2 076 086	1 689 379	386 707	476 564
	Autres immobilisations corporelles	1 115 326	590 452	524 874	507 042
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations	5 241 683		5 241 683	2 828 683	
Créances rattachées à des participations	1 783 635		1 783 635	1 379 187	
Autres titres immobilisés	64 533		64 533	89 212	
Prêts	19 353		19 353	12 688	
Autres immobilisations financières	154 034		154 034	134 861	
TOTAL (II)	15 783 177	4 158 877	11 624 300	9 965 102	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements	7 981		7 981	
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis	1 488 016	401 530	1 086 486	891 915
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	566 597	2 250	564 347	307 489
	Autres créances	1 181 921		1 181 921	1 110 777
Capital souscrit appelé, non versé					
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	290 751		290 751	1 532 754	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	59 284		59 284	79 601
	TOTAL (III)	3 594 550	403 780	3 190 770	3 922 535
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)					
Ecart de conversion actif (VI)					
TOTAL ACTIF (I à VI)	19 377 726	4 562 657	14 815 070	13 887 637	

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

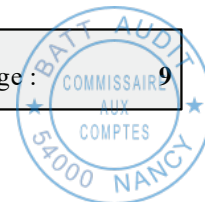
1 927 022

1 511 736

(3) dont créances à plus d'un an

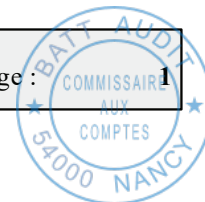
7 200

23 102



Bilan Passif

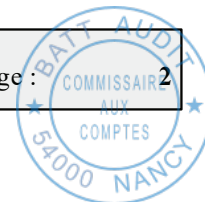
		31/12/2020	31/12/2019
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	1 085 906	1 085 906
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	11 569 077	11 569 077
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	61 510	61 510
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	296 017	296 017
	Report à nouveau	(3 032 477)	(2 491 248)
	Résultat de l'exercice	(664 163)	(541 229)
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées	21 082	22 734	
Total des capitaux propres		9 336 951	10 002 767
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées	180 417	65 000
Total des autres fonds propres		180 417	65 000
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total des provisions			
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	3 571 959	2 563 830
	Emprunts et dettes financières divers	753 104	378 799
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	375 785	268 520
	Dettes fiscales et sociales	421 473	368 530
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	59 382	151 491	
Produits constatés d'avance (1)	116 000	88 700	
Total des dettes		5 297 701	3 819 870
Ecarts de conversion passif			
TOTAL PASSIF		14 815 070	13 887 637
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		(664 163,31)	(541 229,17)
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		2 784 534	1 652 348
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		14 079	5 735



Compte de Résultat

1/2

				31/12/2020	31/12/2019
		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)	615 542	6 400	621 942	667 248
	Production vendue (Services et Travaux)	518 308	115 850	634 158	505 565
	Montant net du chiffre d'affaires	1 133 851	122 250	1 256 101	1 172 813
	Production stockée			194 571	126 864
	Production immobilisée			442 801	563 885
	Subventions d'exploitation			24 780	622
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			259	6 791
	Autres produits				248
	Total des produits d'exploitation (1)				1 918 513
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements			167 906	99 422
	Variation de stock			(7 981)	27 787
	Autres achats et charges externes			1 042 807	702 923
	Impôts, taxes et versements assimilés			49 674	51 370
	Salaires et traitements			1 343 515	1 374 592
	Charges sociales du personnel			489 479	514 201
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			369 108	405 047
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
- sur immobilisations				36 206	
- sur actif circulant			2 250	153 280	
Dotations aux provisions					
Autres charges			57 690	54 373	
Total des charges d'exploitation (2)				3 514 449	3 419 200
RESULTAT D'EXPLOITATION				(1 595 937)	(1 547 977)



Compte de Résultat

2/2

		31/12/2020	31/12/2019
RESULTAT D'EXPLOITATION		(1 595 937)	(1 547 977)
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)	19 353	12 688
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)	3 012	21
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	188	217
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		14 597
	Différences positives de change		10
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		22 552	27 532
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)	79 318	84 596
	Différences négatives de change	44	240
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		79 362	84 836
RESULTAT FINANCIER		(56 810)	(57 303)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(1 652 746)	(1 605 280)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		1 775
	Sur opérations en capital	188 421	310 608
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	1 653	
	Total des produits exceptionnels		190 074
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		2 204
	Sur opérations en capital	21 023	30 454
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		18 207
Total des charges exceptionnelles		21 023	50 865
RESULTAT EXCEPTIONNEL		169 051	261 518
PARTICIPATION DES SALARIES			
IMPOTS SUR LES BENEFICES		(819 532)	(802 533)
TOTAL DES PRODUITS		2 131 139	2 211 138
TOTAL DES CHARGES		2 795 302	2 752 368
RESULTAT DE L'EXERCICE		(664 163)	(541 229)
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(3) dont produits concernant les entreprises liées		19 353	12 688
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées		236	

Règles et Méthodes Comptables

I) FAITS CARACTERISTIQUES DE LA PERIODE

Crise sanitaire - Covid

Sans remettre en cause la continuité d'exploitation, l'émergence et l'expansion du coronavirus début 2020 a affecté les activités de notre société de la manière suivante :

- Aucune incidence significative sur le chiffre d'affaires,
- Mise en place de l'activité partielle ayant donné lieu à des remboursements à hauteur de 9.330 euros,
- Absence d'impayés clients significatifs suite à la crise sanitaire,
- Report d'échéances sociales, dont le solde au 31 Décembre 2020 est totalement apuré.
- Aucun report d'échéances fiscales n'a été sollicité,
- Report d'échéances d'emprunts pour un montant total de 258.342 euros se traduisant par une recapitalisation d'intérêts pour 22.674 euros,
- Report d'échéances de paiement de crédits-bails pour un montant total de 17.280 euros,
- Souscription de prêts garantis par l'état pour un montant total de 1.200.000 euros.

Apport partiel d'actif au profit de la filiale CELLENGO

Le conseil d'administration a décidé, en date du 16 Juin 2020, d'approuver une opération d'apport partiel d'actif avec effet retroactif au 1er Janvier 2020, au profit de la filiale CELLENGO.

Cet apport porte sur le transfert de la R&D immobilisée en cours de deux projets et des éléments en lien avec ces programmes de recherche (brevets, matériels, contrats de collobaration avec l'université, salariés)

En échange de cet apport, d'une valeur nette de 1.453.000 euros, PAT recevra 1.453.000 actions d'une valeur nominale unitaire de 1,00 €.

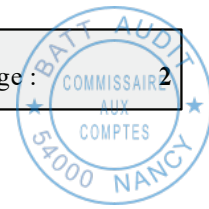
II) PRINCIPES GENERAUX

Les comptes annuels ont été élaborés et présentés conformément à la recommandation CNC n°99.R.01.

Le bilan de l'exercice présente un total de 14 815 070 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 2 131 139 euros et un total charges de 2 795 302 euros, dégageant ainsi un résultat de -664 163 euros.

L'exerice considéré débute le 01/01/2020 et finit le 31/12/2020.



Règles et Méthodes Comptables

Il a une durée de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

III) MODES ET METHODES D'EVALUATION

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

Pour les immobilisations incorporelles produites en interne, les coûts de développement sont inscrits à l'actif dès qu'ils se rapportent à des projets nettement individualisés, ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale ou de viabilité économique. Conformément au règlement CRC n°2004-15, seules les dépenses engagées pendant la phase de développement sont activées ; les dépenses engagées au titre de la phase de recherche sont comptabilisées en charges.

Les coûts de développement de Plant Advanced Technologies comprennent essentiellement les jours hommes internes des ingénieurs sur les projets de développement.

Le fait générateur du transfert des immobilisations incorporelles en cours en immobilisations incorporelles amortissables correspond :

- à la date de commercialisation des projets, pour les frais de développement de produits commercialisables.
- à la date de mise en production des plateformes utilisées en interne pour le développement des produits commercialisables.

Les immobilisations corporelles en cours sont relatives à la poursuite des investissements relatifs aux travaux sur les serres et leurs dépendances. Les coûts correspondent essentiellement à du matériel (destiné au gros oeuvre ou aux agencements) et également à des coûts de main d'oeuvre interne nécessaires à l'assemblage des divers éléments.

Règles et Méthodes Comptables

Le fait générateur du transfert des immobilisations corporelles en cours en immobilisations corporelles amortissables est la mise en service des installations concernées.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- Frais de recherche et développement	3 ans
- Concessions, Brevets, Licences	5 ans
- Logiciels	5 ans
- Constructions	5 à 25 ans
- Installations, Matériels, Outillage	3 à 10 ans
- Agencements	5 à 15 ans
- Matériel de transport	3 à 5 ans
- Matériel de bureau et informatique	3 ans
- Mobilier	7 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît, et conformément au règlement CRC 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, la société effectue à la clôture des comptes un test de dépréciation sur le ou les actifs concernés. Une comparaison est alors effectuée entre valeur vénale et valeur d'usage et une dépréciation est constatée si la première est inférieure à la seconde ; elle est égale à la différence entre ces deux montants.

Au cours de cet exercice, l'activité de la société a permis de comptabiliser une production immobilisée pour 442.801 euros :

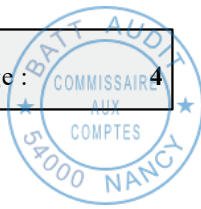
- 9.972 euros de production immobilisée corporelle relative aux travaux des serres.
- 432.829 euros de production immobilisée incorporelle concernant la recherche et le développement.

Les immobilisations incorporelles en cours au 31 décembre 2020 s'élèvent à 2.144.226 euros.
Les immobilisations corporelles en cours sont soldées au 31 décembre 2020.

Du fait d'un rendement estimé trop faible par rapport aux prévisions initiales, une partie des frais de développement en cours au 31 décembre 2020 a été dépréciée à hauteur de 138.734 euros (contre 138.734 euros au 31 décembre 2019, générant ainsi une charge de 0 euros au titre de l'exercice)

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont principalement constituées :



Règles et Méthodes Comptables

- de titres de participations à hauteur de 5.241.683 euros.
- de créances sur ces participations pour 1.783.635 euros.
- de dépôts et cautionnement versés pour un montant de 84.442 euros.
- d'un contrat de liquidité pour l'achat par Plant Advanced Technologies de ses propres actions pour un montant total de 129.126 euros (compte-titres et compte-espèces lié)

Les titres acquis par le biais du contrat de liquidité sont inscrits au bilan pour leur coût historique. Toutefois, si, à la date de clôture, le cours de bourse est inférieur à la valeur d'entrée, une dépréciation est constatée.

A ce titre, aucune dépréciation n'a été comptabilisée au 31 décembre 2020.

Les titres de participations sont inscrits à leur coût historique d'acquisition par la société. Une provision pour dépréciation est constatée si cette valeur est supérieure à la valeur d'utilité, appréciée par la direction sur la base de différents critères tels que la valeur de marché, les perspectives de développement et de rentabilité, les capitaux propres.

Stocks de consommables

Les stocks de consommables sont valorisés à leur coût d'acquisition majoré des frais accessoires sur achats.

Stocks de produits intermédiaires

Les stocks de produits intermédiaires sont valorisés au coût de production, comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production et les amortissements des biens concourant à la production, hors charges d'intérêts et contribution économique territoriale.

Une provision pour dépréciation des stocks est dotée lorsque la valeur brute du stock est supérieure à la valeur de vente.

A ce titre, les stocks ont fait l'objet d'une dépréciation de 401.530 euros au 31 décembre 2020 (contre 401.530 € au 31 décembre 2019, générant ainsi une charge de 0 euros au titre de l'exercice)

Créances

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Règles et Méthodes Comptables

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont inscrites au bilan pour leur coût historique. Toutefois, si, à la date de clôture, leur valeur de marché est inférieure à la valeur d'entrée, une dépréciation est constatée.

Chiffre d'affaires - Etudes réalisées

Au 31 décembre 2020, la société a conclu avec plusieurs de ses clients des contrats d'étude pour un montant global annuel de l'ordre de 534.000 euros.

Le chiffre d'affaires relatif à ces contrats est comptabilisé en produits à la condition que les rapports finaux d'étude aient été remis aux clients avant la date d'arrêt des comptes. A défaut, les montants facturés sont retraités en produits constatés d'avance.

Par ailleurs, du fait de la particularité de ces études, aucun degré d'avancement ne peut être établi avec certitude. De ce fait, lorsque les rapports finaux d'étude ne sont pas remis aux clients à la date de clôture, les travaux-en-cours relatifs à ces études, ne pouvant être chiffrés de manière précise, ne sont pas comptabilisés.

A ce titre, au 31 décembre 2020, 116.000 euros de facturations d'études ont été neutralisées par le biais de produits constatés d'avance.

Chiffre d'affaires - Ventes de molécules

L'activité de Plant Advanced Technologies présente une forte saisonnalité du fait d'une phase de culture couvrant le premier semestre de l'exercice, suivie d'une phase de récolte sur le second semestre.

Le chiffre d'affaires molécules est reconnu lors du transfert de propriété des molécules au client final (livraison physique).

Au cours de l'exercice, les ventes de molécules se sont élevées à 621.942 euros.

Chiffre d'affaires - Autres

Les autres montants comptabilisés en chiffre d'affaires concernent principalement les refacturations aux filiales :

- Refacturations au titre des prestations administratives pour 54.000 euros.
- Refacturations au titre des conventions de présidence pour 36.000 euros.
- Refacturations au titre de la quote-part de l'assurance souscrite par PAT pour l'ensemble du Groupe pour un montant de 7.850 euros.

Règles et Méthodes Comptables

Subventions de Recherche et Développement

Les subventions de recherche et développement portant sur des programmes de plus d'un an sont inscrites en produits exceptionnels et comptabilisées au rythme des dépenses engagées. Ainsi, au titre de l'exercice, les dépenses engagées ont permis de comptabiliser les produits suivants :

- Pour la subvention "BIOPIPER" : un produit de 2.931 € pour un taux de prise en charges de 40% (le cumul acquis depuis l'origine du programme s'élève à 19.725 €)
- Pour la subvention "ZERBAZ" : un produit de 20.160 € pour un taux de prise en charges de 80% (le cumul acquis depuis l'origine du programme s'élève à 178.018 €)
- Pour la subvention "HERBISCAN" : un produit de 125.870 € pour un taux de prise en charges de 30% (le cumul acquis depuis l'origine du programme s'élève à 125.870 €)

Crédit Impôt Recherche - Crédit Impôt Innovation

L'activité de la société au cours de l'exercice en matière de recherche, de développement, et d'innovation a permis de comptabiliser un crédit d'impôt de 814.432 euros (incluant la quote-part relative à PAT ZERBAZ, filiale à l'IR, pour un montant de 178.498 euros)

Impôt sur les sociétés

Au 31 décembre 2020, la société dispose de déficits fiscaux reportables pour un montant de 13.653.266 euros.

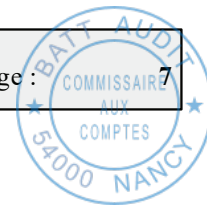
Engagements fournisseurs

La société Plant Advanced Technologies a été créée à l'issue d'une période d'incubation au sein de l'association INCUBATEUR LORRAIN à Nancy. Cette association a engagé des frais et charges pour le compte de la société Plant Advanced Technologies dont la refacturation est conditionnée à un résultat courant avant impôts positif (dans la limite de 50% de ce résultat, plafonné à 20% de la dette globale par exercice).

Ainsi, les frais et charges avancés pour un montant global de 55.200 euros TTC n'ont fait l'objet d'aucune comptabilisation du fait des conditions de réalisations définies entre les parties.

Engagements de retraite

Selon la Convention Collective de la Fabrication et commerce de produits à usage pharmaceutique, les indemnités de départ en retraite, actualisées pour l'ensemble du personnel, ont été estimées à 42.863 euros au 31 décembre 2020.



Règles et Méthodes Comptables

Hypothèses retenues :

- Hausse des salaires de 2,00% par an,
- Taux d'actualisation de 0,40%,
- Probabilité de présence à l'âge de départ en retraite (62 ans) linéaire allant de 20% pour un salarié de 20 ans, à 100% pour un salarié de 62 ans,
- Probabilité de vie à 62 ans selon la table de mortalité INSEE 2009-2011.

Médailles du Travail

Il n'existe à ce jour aucun usage en vigueur au sein de l'entreprise : aucune provision n'a été comptabilisée.

Bons de souscription d'actions remboursables (BSAR)

Le Conseil d'Administration du 6 Mai 2014, avec délégation de pouvoir de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 Avril 2014, a pris acte de la souscription de :

- 615.095 BSAR avec maintien du droit préférentiel de souscription pour un montant de souscription unitaire de 0,18 € (soit 110.717,10 € au total).
A ce jour, 320 de ces BSAR ont été exercés.

- 307.740 BSAR avec suppression du droit préférentiel de souscription pour un montant de souscription unitaire de 0,20 € (soit 61.548,00 € au total).
A ce jour, aucun de ces BSAR n'a été exercé.

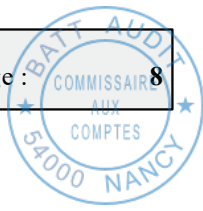
Dix BSAR donnent le droit de souscrire à une action Plant Advanced Technologies de 1,00 € de nominal, au prix unitaire de 30,00 € par action.

Au terme de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 Juin 2020, la période d'exercice des BSAR, initialement fixée au 12 mai 2021, a été prolongée jusqu'au 30 juin 2024 .

Attributions d'actions gratuites au profit des salariés

Les différentes délibérations des conseils d'administration ont conduit à l'attribution d'action gratuites dont voici les principales caractéristiques :

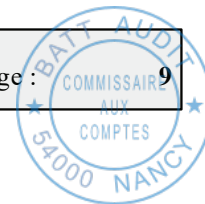
- Nombre total d'actions pouvant être émises ou achetées : 10% maximum du capital de la société soit 108.590 actions.
- Condition d'acquisition des actions : Obligation pour les bénéficiaires d'être salariés de la société (ou l'une de ses filiales) pendant une durée de 2 ans, sans interruption, à compter de la date de décision d'attribution.
- Nombre d'actions attribuées pendant cet exercice et l'exercice précédent : 7.150
- Nombre d'actions attribuées cumulées : 34.420



Règles et Méthodes Comptables

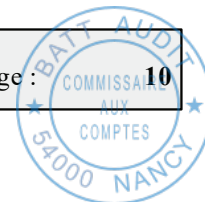
IV) EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA DATE DE SITUATION

Néant



Immobilisations

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2020
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement	1 230 658				262 152	968 506
Autres	3 400 362		465 766		1 485 931	2 380 197
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 631 020		465 766		1 748 083	3 348 702
CORPORELLES						
Terrains	105 850					105 850
Constructions sur sol propre	1 390 274				1 500	1 388 774
sur sol d'autrui	13 003					13 003
instal. agencet aménagement	472 198					472 198
Instal technique, matériel outillage industriels	2 058 823		54 991		37 728	2 076 086
Instal., agencement, aménagement divers	872 386		102 023		500	973 909
Matériel de transport	39 265					39 265
Matériel de bureau, mobilier	106 475		11 912		16 236	102 152
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 058 274		168 926		55 964	5 171 236
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations	4 207 870		2 863 089		45 641	7 025 318
Autres titres immobilisés	89 212		311 577		336 255	64 533
Prêts et autres immobilisations financières	147 548		64 857		39 019	173 387
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	4 444 630		3 239 523		420 915	7 263 238
TOTAL	14 133 924		3 874 215		2 224 963	15 783 177

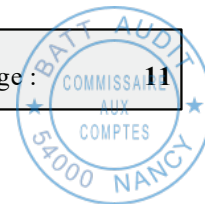


Amortissements

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2020	
		Dotations	Diminutions		
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement	1 230 658		262 152	968 506
	Autres	194 085	31 132	82 337	142 880
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 424 743	31 132	344 489	1 111 386
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre	435 407	89 754	1 103	524 057
	sur sol d'autrui	9 160	1 300		10 460
	instal. agencement aménagement	67 435	26 974		94 409
	Instal technique, matériel outillage industriels	1 582 259	130 843	23 723	1 689 379
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	400 184	75 232	500	474 915
	Matériel de transport	39 265			39 265
Matériel de bureau, mobilier	71 636	13 874	9 239	76 272	
Emballages récupérables et divers					
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 605 345	337 976	34 565	2 908 757	
TOTAL	4 030 089	369 108	379 054	4 020 143	

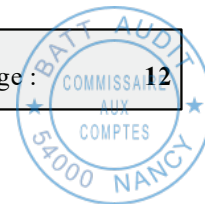
Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels					1 653		(1 653)
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES					1 653		(1 653)
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL					1 653		(1 653)
TOTAL GENERAL NON VENTILE						1 653	(1 653)



Provisions

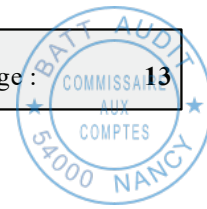
		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2020
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires	22 734		1 653	21 082
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES	22 734		1 653	21 082
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { <ul style="list-style-type: none"> incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières 	138 734			138 734
	Sur stocks et en-cours	401 530			401 530
	Sur comptes clients		2 250		2 250
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	540 264	2 250		542 514
TOTAL GENERAL		562 998	2 250	1 653	563 596
Dont dotations et reprises { <ul style="list-style-type: none"> - d'exploitation - financières - exceptionnelles 		2 250		1 653	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					



Créances et Dettes

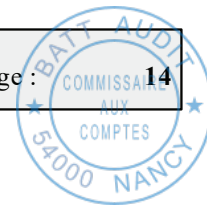
		31/12/2020	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations	1 783 635	1 783 635	
	Prêts (1) (2)	19 353	19 353	
	Autres immobilisations financières	154 034	124 034	30 000
	Clients douteux ou litigieux	7 200		7 200
	Autres créances clients	559 397	559 397	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	56	56	
	Impôts sur les bénéfices	819 532	819 532	
	Taxes sur la valeur ajoutée	63 557	63 557	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	287 151	287 151	
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	11 626	11 626	
Charges constatées d'avances	59 284	59 284		
	TOTAL DES CREANCES	3 764 824	3 727 624	37 200
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2020	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	14 079	14 079		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	3 557 880	1 794 713	1 449 962	313 205
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	750 236	236	532 500	217 500
	Fournisseurs et comptes rattachés	375 785	375 785		
	Personnel et comptes rattachés	199 035	199 035		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	113 904	113 904		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	89 308	89 308		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	19 225	19 225		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	2 868	2 868		
	Autres dettes	59 382	59 382		
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	116 000	116 000			
	TOTAL DES DETTES	5 297 701	2 784 534	1 982 462	530 705
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	1 851 078				
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	(476 534)				
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)	2 868				



Filiales et participations

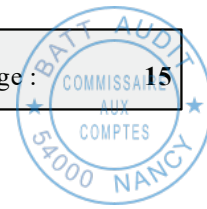
31/12/2020	Capital	Capitaux propres	Q uote part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus	
				Brute	Nette
A. Renseignements détaillés					
1. Filiales (Plus de 50 %)					
STRATICELL	505 002	258 386	100,00	50 377	50 377
PAT ZERBAZ	100 000	503 577	99,00	99 000	99 000
COULEURS DE PLANTES	48 830	270 204	65,98	168 306	168 306
TEMISIS	2 610 000	4 164 699	98,47	3 470 000	3 470 000
CELLENGO	1 454 000	1 177 688	100,00	1 454 000	1 454 000
2. Participations (10 à 50 %)					
1. Filiales (Plus de 50 %)					
STRATICELL			590 170	(206 826)	
PAT ZERBAZ	797 711		300 000	11 524	
COULEURS DE PLANTES	64 670		357 495	53 622	
TEMISIS	797 422			(112 272)	
CELLENGO	123 832			(276 312)	
2. Participations (10 à 50 %)					
B. Renseignements globaux					
	Filiales non reprises en A		Participations non reprises en A		
	françaises	étrangères	françaises	étrangères	
Capital					
Capitaux propres					
Quote part détenue en pourcentage					
Valeur comptable des titres détenus - Brute					
Valeur comptable des titres détenus - Nette					
Prêts et avances consentis					
Montant des cautions et avals					
Chiffre d'affaires					
Résultat du dernier exercice clos					
Dividendes encaissés					



Produits à recevoir

31/12/2020

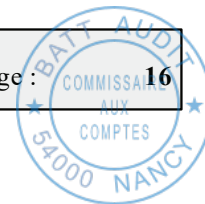
Total des Produits à recevoir		676 499
Autres immobilisations financières INTERETS COURUS CREANCES PART.	19 353	19 353
Autres créances clients FACTURES A ETABLIR	367 419	367 419
Autres créances AVOIRS A RECEVOIR ORG.SOCIAUX - PROD.A RECEVOIR SUBVENTION BIOPROLOR2 SUBVENTION ZERBAZ ETAT PRODUITS A RECEVOIR PRODUITS A RECEVOIR BANQUES : INTERETS A RECEVOIR	487 56 196 598 84 755 5 797 2 010 25	289 727



Charges à payer

31/12/2020

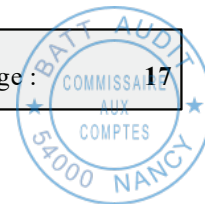
Total des Charges à payer		360 712
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		7 412
INTERETS COURUS SUR EMPRUNTS	3 292	
INTERETS COURUS A PAYER	4 120	
Emprunts et dettes financières divers		236
INTERETS COURUS DETTES PART.	236	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		137 894
FOURN. FACT.NON PARVENUES	137 894	
Dettes fiscales et sociales		174 575
DETTES PROV./CONGES PAYES	93 902	
CHARGES PERSONNEL A PAYER	120	
DROITS INVENTEURS A PAYER	27 080	
CHARG.SOC./CONGES A PAYER	34 525	
AUTR.CHARG.SOCIAL.A PAYER	12 278	
ETAT CHARGES A PAYER	6 671	
Autres dettes		40 596
AVOIRS A ETABLIR	2 000	
AUTRES CHARGES A PAYER	38 596	



Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2020
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			116 000
Etudes		116 000	
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			116 000

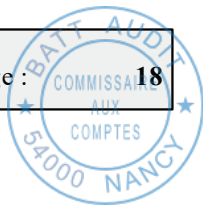
--



Charges constatées d'avance

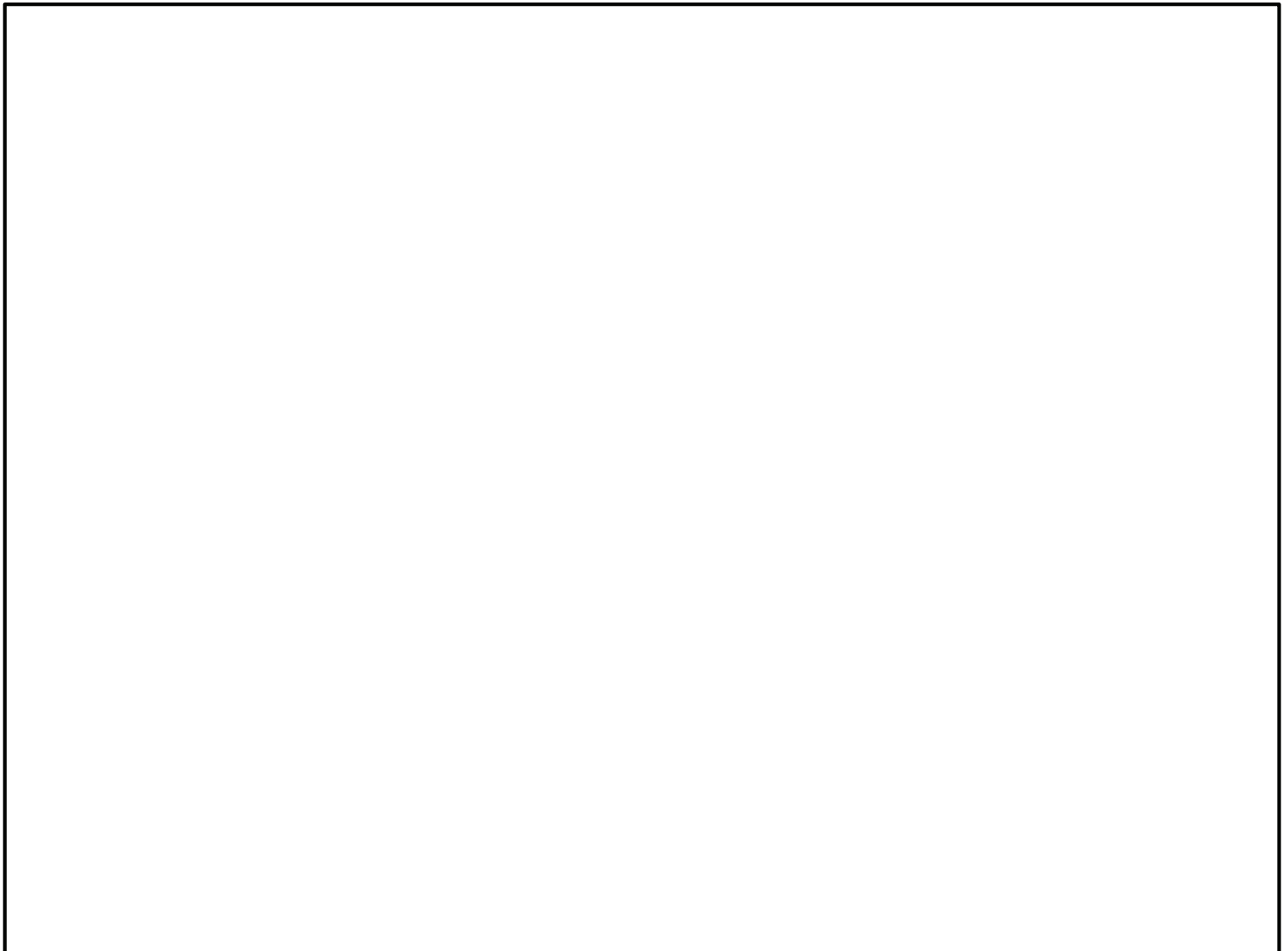
	Période	Montants	31/12/2020
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION Stock Fioul, Abonnements informatiques ...		59 284	59 284
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			59 284

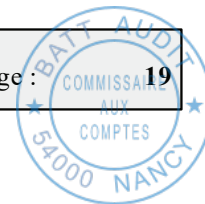
--



Capital social

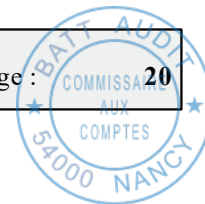
	31/12/2020	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice	1 085 906,00	1,0000	1 085 906,00
	Emises pendant l'exercice		0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice		0,0000	
	Du capital social fin d'exercice	1 085 906,00	1,0000	1 085 906,00





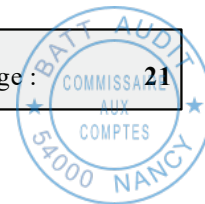
Crédit-Bail

		Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres	31/12/2020
VALEUR D'ORIGINE				175 258	41 463	216 721
AMORTISSEMENTS	Cumul exercices antérieurs			100 244	5 726	105 971
	Dotation exercice			25 140	4 175	29 314
	TOTAL			125 384	9 901	135 285
REDEVANCES PAYEES	Cumul exercices antérieurs			113 483	14 099	127 582
	Redevances Exercice			16 214	8 323	24 537
	TOTAL			129 697	22 421	152 119
REDEV. RESTANT A PAYER	à 1 an au plus			37 894	11 490	49 384
	entre 1 et 5 ans			24 525	14 050	38 575
	à plus de 5 ans					
	TOTAL			62 419	25 541	87 959
VALEUR RESIDUELLE	à 1 an au plus					
	entre 1 et 5 ans			1 753	415	2 167
	à plus de 5 ans					
	TOTAL			1 753	415	2 167
MONTANT PRIS EN CHARGE DANS L'EXERCICE				29 417	8 089	37 507



Engagements financiers

	31/12/2020	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties			
Garanties Oseo / BPI / FNGI			1 483 858
Caution JPF			299 473
Caution Filiale TEMISIS		340 961	
		340 961	1 783 330
Engagements de crédit-bail			
Engagements de crédit-bail (valeur résiduelle incluse)		90 126	
		90 126	
Engagements en pensions, retraite et assimilés			
Indemnité départ en retraite actualisée		42 863	
		42 863	
Autres engagements			
Engagement Incubateur Lorrain		55 200	
Hypothèques		364 758	
Privilèges de Prêteur de Deniers		674 785	
Nantissements		481 365	
Dépôts de garanties sur emprunts		15 000	
		1 591 108	
Total des engagements financiers (1)		2 065 059	1 783 330
(1) Dont concernant :			
Les dirigeants			299 473
Les filiales		340 961	
Les participations			
Les autres entreprises liées			



Rémunérations des Dirigeants

31/12/2020

Rémunérations des membres :

- des organes d'administration
- des organes de direction
- des organes de surveillance

En application du principe du respect du droit des personnes, cette information n'est pas toujours servie, car elle aurait pour effet indirect de fournir des renseignements à caractère individuel.

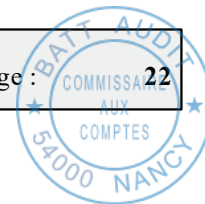
Effectif moyen

31/12/2020

Interne

Externe

	31/12/2020	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE			
Cadres & professions intellectuelles supérieures		18	
Professions intermédiaires		8	
Employés		1	
Ouvriers		5	
TOTAL		32	



Honoraires des Commissaires aux Comptes

	BATT AUDIT							
	31/12/2020	31/12/2019	%	%	31/12/2020	31/12/2019	%	%
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Emetteur	27 900	20 250	100,00	100,00				
Filiales intégrées globalement								
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Emetteur								
Filiales intégrées globalement								
Sous-total	27 900	20 250	100,00	100,00				
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social								
Autres								
Sous-total								
TOTAL	27 900	20 250	100,00	100,00				

--